



Direction des Moyens Généraux

ANNEXE N°7 à l'acte d'engagement

REDEVANCE DE PARTAGE DES GAINS DE PRODUCTIVITE

Procédure n°00002506

Les comptes d'exploitation prévisionnels
des 4 ans

Compte d'exploitation prévisionnel du 1er juin 2016 au 31 Mai 2017

API CUISINIERS D'ALSACE - FEVRIER 2016

Evolution prévisionnelle des indices : 1%

	1ère tranche 100-249 repas	2ème tranche 250-350 repas	Tranche de référence 3ème tranche 350-449 repas	4ème tranche 450-549 repas
Moyenne couverts/jour	175	300	400	600
Moyenne couverts/mois	3635	6250	8323	12500
Moyenne couverts/an	43625	75000	99875	150000
Frais de personnel / an	217 752 €	244 848 €	287 292 €	338 148 €
Frais d'exploitation / an	38 495 €	42 756 €	46 349 €	54 324 €
Frais de structure / an	4 192 €	4 192 €	4 192 €	4 192 €
Frais de rémunération / an	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €
Coût denrée estimé / an (moyenne de 2,54 € HT au repas comprenant entrée, plat, dessert)	110 808 €	190 500 €	253 683 €	317 183 €
Total HT	375 047 €	486 096 €	595 316 €	781 464 €
Résultat net HT/ an	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €

Colmar, le 18/02/16
API RESTAURATION ALSACE
 Germain ELLMINGER, Directeur Régional
 3 Place Capitaine Dreyfus
 68000 COLMAR
 Tél : 03.89.72.35.08
 Fax : 03.89.72.35.10

Compte d'exploitation prévisionnel du 1er juin 2017 au 31 Mai 2018

Evolution prévisionnelle des indices : 1%

	Tranche de référence			
	1ère tranche 100-249 repas	2ème tranche 250-350 repas	3ème tranche 350-449 repas	4ème tranche 450-549 repas
Moyenne couverts/jour	175	300	400	600
Moyenne couverts/mois	3635	6250	8323	12500
Moyenne couverts/an	43625	75000	99875	150000
Frais de personnel / an	219 930 €	247 296 €	290 165 €	341 529 €
Frais d'exploitation / an	38 880 €	43 184 €	46 812 €	54 867 €
Frais de structure / an	4 234 €	4 234 €	4 234 €	4 234 €
Frais de rémunération / an	3 838 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €
Coût denrée estimé / an (moyenne de 2,56 € HT au repas comprenant entrée, plat, dessert)	111 680 €	187 500 €	255 680 €	384 000 €
Total HT	378 561 €	486 052 €	600 729 €	788 469 €
Résultat net HT/ an	3 838 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €

Cobran, le 18/02/16
API RESTAURATION ALSACE
 Germain ELLMINGER / Directeur Régional
 3 Place Capitaine Dreyfus
 68000 COLMAR
 Tél : 03.89.72.35.08
 Fax : 03.89.72.35.10

Compte d'exploitation prévisionnel du 1er juin 2018 au 31 Mai 2019

Evolution prévisionnelle des indices : 1%

	Tranche de référence			
	1ère tranche 100-249 repas	2ème tranche 250-350 repas	3ème tranche 350-449 repas	4ème tranche 450-549 repas
Moyenne couverts/jour	175	300	400	600
Moyenne couverts/mois	3635	6250	8323	12500
Moyenne couverts/an	43625	75000	99875	150000
Frais de personnel / an	222 129 €	249 769 €	293 067 €	344 945 €
Frais d'exploitation / an	39 269 €	43 615 €	47 281 €	55 416 €
Frais de structure / an	4 276 €	4 276 €	4 276 €	4 276 €
Frais de rémunération / an	3 876 €	3 876 €	3 876 €	3 876 €
Coût denrée estimé / an (moyenne de 2,59 € HT au repas comprenant entrée, plat, dessert)	112 989 €	194 250 €	258 676 €	323 426 €
Total HT	382 539 €	495 787 €	607 176 €	797 013 €
Résultat net HT/ an	3 876 €	3 876 €	3 876 €	3 876 €

Colmar, le 18/02/16

API RESTAURATION ALSACE
 Germain ELLMINGER, Directeur Régional
 3 Place Catherine Dreyfus
 68000 COLMAR
 Tél. : 03.89.72.35.08
 Fax : 03.89.72.35.10

Compte d'exploitation prévisionnel du 1er juin 2019 au 31 Mai 2020

Evolution prévisionnelle des indices : 1%

	Tranche de référence			
	1ère tranche 100-249 repas	2ème tranche 250-350 repas	3ème tranche 350-449 repas	4ème tranche 450-549 repas
Moyenne couverts/jour	175	300	400	600
Moyenne couverts/mois	3635	6250	8323	12500
Moyenne couverts/an	43625	75000	99875	150000
Frais de personnel / an	224 350 €	252 267 €	295 997 €	348 394 €
Frais d'exploitation / an	39 661 €	44 052 €	47 753 €	55 970 €
Frais de structure / an	4 319 €	4 319 €	4 319 €	4 319 €
Frais de rémunération / an	3 915 €	3 915 €	3 915 €	3 915 €
Coût denrée estimé / an (moyenne de 2,62 € HT au repas comprenant entrée, plat, dessert)	114 298 €	196 500 €	261 673 €	393 000 €
Total HT	386 543 €	501 053 €	613 657 €	805 598 €
Résultat net HT/ an	3 915 €	3 915 €	3 915 €	3 915 €

Colmar, le 18/02/16

API RESTAURATION ALSACE
 Germain ELLMINGEN - Directeur Régional
 3 Place Capitaine Dreyfus
 68000 COLMAR
 tél. : 03/89.72.35.08
 Fax : 03-89.72.35.10

La Redevance de partage des gains de productivité

1. Les éléments de calcul de la redevance de partage des gains de productivité

Nous nous engageons, conformément à votre cahier des charges, à faire bénéficier au Conseil Départemental du Bas-Rhin, une redevance de partage des gains de productivité selon les éléments suivants :

Chaque année, les comptes réels de la délégation, correspondant à ceux de la société dédiée, seront comparés à ceux qui auront été annexés au contrat comme prévisionnel d'exploitation. Autrement dit, chaque année, la redevance de partage (RP) sera calculée à partir des EBER (excédents bruts d'exploitations retraités) réel et prévisionnel de l'exercice précédent (ici n), de la façon suivante :

- Si $(\text{EBER réel } n - \text{EBER prévisionnel } n) < 10 \%$
Alors $\text{RP } n = 0$;
- Si $(\text{EBER réel } n - \text{EBER prévisionnel } n) \geq 10 \%$ et $< 50 \% * \text{EBER prévisionnel } n$,
Alors $\text{RP } n = 30\% * (\text{EBER réel } n - \text{EBER prévisionnel } n)$;
- Si $(\text{EBER réel } n - \text{EBER prévisionnel } n) \geq 50 \% * \text{EBER prévisionnel } n$,
Alors $\text{RP } n = 50\% * (\text{EBER réel } n - \text{EBER prévisionnel } n)$

Dans lesquelles l'EBE « retraité » signifie « hors dépenses de frais de siège ».

Cette redevance de partage sera acquittée chaque année par le délégant au délégataire à l'émission d'un titre de recette par le délégant, à la réception par le délégant du rapport annuel de l'année précédente indiquant les comptes financiers.

2. Engagement supplémentaire :

Au cours de la Délégation de Service Public, nous vous proposons d'entamer une discussion afin de réduire le montant des frais fixes.

En effet, nous prévoyons dans notre organisation, une employée de restauration à temps plein affectée à la préparation de la vente à emporter et au service à la cafétéria (cf notre planning du personnel - chapitre 5 de notre dossier « Projet Qualité Produits »).

Le coût de cette employée est de **29 430 € HT par an**.

Suite à une première analyse, nous pourrions envisager une optimisation des frais de personnel en prévoyant, avec votre accord et suite à une seconde analyse au bout de trois mois minimum d'exploitation, de mettre en place un système de vente de café via une machine automatique à café à jeton vendu à la caisse du restaurant.

Il va de soi que le choix du café vendu en machine sera de qualité identique et au même prix que celui proposé dans notre bordereau de prix. Le choix du fournisseur fera l'objet d'une dégustation réalisée avec la Direction Générale des Services du CD67.

Coût des frais fixes suite à cette optimisation :

Frais fixes annuels 1^{ère} année tranche de référence: 346 937 € HT actuels

Frais fixes annuels 1^{ère} année tranche de référence réduits : 317 507 € HT